



AVIS DE DEPOT DE PLAINTE

MARCHE N° PP2-COM-PRISP-14

RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR POUR LE CONTRAT DE GESTION DE LA SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE (SBEE)

Cette publication vous est adressée conformément à la Règle 1.5 du Système de Règlement des Contestations des Soumissionnaires (Bid Challenge System) de MCA-Bénin II.

Dans le cadre du marché ci-dessus référencé, MCA-Bénin II vous informe qu'une Plainte a été reçue le 10 avril 2019 par le Secrétariat du Bid Challenge System à 14h20mn. Ladite Plainte a été formulée par le Groupement VEOLIA AFRICA-SEURECA suite à la Notification d'Intention d'Attribution du Contrat à MANITOBA HYDRO INTERNATIONAL LTD.

Conformément à la Règle 1.6 du Système de Règlement des Contestations des Soumissionnaires, MCA-Bénin II informe tous les Soumissionnaires qu'ils peuvent prendre part au processus de règlement de ladite Plainte en déposant dans les délais impartis, leurs Commentaires auprès du Secrétariat du Bid Challenge System. Les Commentaires devront être présentés conformément au canevas indiqué dans l'Annexe B du Bid Challenge System. Le fait de ne pas émettre des Commentaires dans le délai requis empêchera toute participation future au processus de règlement de ladite Plainte.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2019
Le Secrétariat du Bid Challenge System